

COMPTE RENDU SOMMAIRE

DE LA SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N^o 05-04

Le Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE) s'est réuni, par l'entremise de ses représentants suppléants, dans le cadre d'une téléconférence tenue le 2 juin 2005. M. David McGovern, du Canada, présidait la séance, alors que M. José Manuel Bulás et M. Jerry Clifford y représentaient respectivement le Mexique et les États-Unis. Le directeur exécutif de la CCE, M. William Kennedy, représentait le Secrétariat, et M^{me} Jane Gardner le Comité consultatif public mixte (CCPM). La secrétaire du Conseil, M^{me} Nathalie Daoust, agissait à titre de secrétaire de la séance à laquelle participaient d'autres représentants officiels des Parties et du Secrétariat.

Point 1 Présentation des participants et examen de l'ordre du jour et des objectifs de la séance (y compris les interventions du directeur exécutif et de la représentante du CCPM)

Le président, M. McGovern, ouvre la séance et mentionne, tout en se présentant, qu'il siège à titre de nouveau représentant suppléant du ministre canadien de l'Environnement. Ses deux homologues lui souhaitent la bienvenue au sein de la CCE et déclarent qu'ils seront heureux de le rencontrer à Québec.

Il indique également qu'il a le plaisir d'annoncer la nomination de trois nouveaux membres canadiens au sein du CCPM, soit M^{mes} Irene Henriques et Merrell-Ann Phare et M. Jean-Guy Dépôt. La représentante du CCPM, M^{me} Gardner, remercie le Canada pour ces nominations et affirme que tous les membres du Comité se réjouissent de pouvoir travailler avec ces nouveaux collègues.

Les représentants suppléants adoptent l'ordre du jour de la téléconférence en se fondant sur sa version provisoire.

Le directeur exécutif, M. Kennedy, souhaite la bienvenue à M. McGovern à titre de représentant suppléant du ministre canadien. Il déclare qu'il revient de Boston où il a prononcé un discours dans le cadre de la réunion annuelle de l'*International Association for Impact Assessment* (Association internationale d'évaluation d'impacts). Il ajoute que la CCE y était également représentée afin de recevoir un prix la récompensant pour sa contribution notable à la résolution des problèmes environnementaux en Amérique du Nord. M. Kennedy mentionne aussi qu'il a récemment participé à l'*Environment and Energy Conference* (Conférence sur l'environnement et l'énergie), qui s'est tenue à Toronto, au cours de laquelle des dirigeants des secteurs public et privé ont examiné les plus récentes questions en matières d'environnement et d'énergie qui touchent la région des Grands Lacs. Il précise qu'il y a fait un exposé sur la collaboration des entreprises nord-américaines en vue d'appliquer des stratégies de réduction des polluants dangereux, et qu'il a présidé une séance très intéressante sur ce thème.

En ce qui concerne son rapport sur les activités de la CCE, M. Kennedy précise que la présentation de celui-ci est analogue à celle du programme de travail pour 2004, car la plupart des activités mentionnées dans ce rapport ont débuté avant l'approbation du nouveau programme de travail, le 4 avril.

Il souligne certains éléments du rapport et déclare que, depuis la téléconférence que les représentants suppléants ont tenue le 4 avril, le Secrétariat a procédé à la mise en œuvre du programme de travail et collabore étroitement avec les équipes de spécialistes des Parties afin de mettre au point et mettre en marche les projets cadrant avec les trois domaines prioritaires. Il déclare en outre que les travaux ont progressé rapidement pour ce qui est du projet de partenariats cadrant avec le renforcement des capacités, et mentionne aussi que le Secrétariat envisage de présenter ces travaux au cours de la session ordinaire du Conseil afin d'illustrer, de façon tangible, de quelle manière la CCE pourrait collaborer et collabore déjà avec le secteur privé. Au sujet de certains travaux permanents sur la conservation de la biodiversité, il indique que le Groupe de travail connexe a tenu une réunion fructueuse à Zacatecas au cours de laquelle les participants ont cautionné les projets pour 2005.

M. Kennedy fait ensuite état de la publication du nouveau rapport *À l'heure des comptes* le 24 mai, et déclare que les médias, les gouvernements et le secteur privé l'ont très bien accueilli. Il ajoute que lors de son séjour à Toronto, il s'est entretenu avec la ministre de l'Environnement de l'Ontario, M^{me} Leona Dombrowski, et que celle-ci lui a affirmé que son ministère appréciait beaucoup ce rapport et que l'Ontario aimerait travailler plus étroitement avec la CCE. Dans cette optique, elle a manifesté son intérêt à mieux connaître les dispositions de l'Accord intergouvernemental canadien concernant l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE).

M. Kennedy mentionne par ailleurs que M. David Wirth a terminé, à l'automne de 2004, l'étude des rapports visés à l'article 13 de l'ANACDE, et que le Secrétariat transmettra les conclusions de M. Wirth aux Parties et au CCPM au cours de la semaine du 6 juin. Il précise que cette étude était destinée : 1) à analyser l'expérience acquise par le Secrétariat, les gouvernements, les organismes privés compétents, les organisations non gouvernementales (ONG), les universités et les représentants du public dans le cadre des rapports que le Secrétariat a établis jusqu'à présent; 2) à évaluer les critères de sélection des sujets de ces rapports et les méthodes permettant de les établir, et à suggérer, le cas échéant, d'autres critères et méthodes pour les prochains rapports. En dernier lieu, il mentionne que le Secrétariat choisira un ou deux sujets de rapport au début de l'été, après la tenue de la session ordinaire du Conseil.

À titre de représentante du CCPM, M^{me} Gardner déclare que celui-ci a tenu une session ordinaire le 14 avril à San Diego, et que celle-ci a servi à consulter le public sur l'ébauche du Plan stratégique de la CCE. Elle précise que parmi les principaux points que le CCPM a relevés, ceux-ci comptent la nécessité de faire participer les peuples autochtones aux activités de la CCE et d'inclure les questions touchant la biosécurité dans le programme de travail. Elle mentionne aussi qu'il est nécessaire d'élargir l'accès à l'information que diffuse la CCE, notamment à la population qui vit dans des régions éloignées où l'Internet n'est pas accessible. M^{me} Gardner déclare en outre que le CCPM estime important de maintenir la salubrité de l'environnement des

enfants au programme de travail de la CCE, de même que la gestion de l'eau douce. Elle mentionne que le CCPM cautionne la participation du secteur privé aux activités de la CCE, et dit espérer que l'atelier public intitulé *Les besoins et les possibilités en matière de renforcement des capacités des secteurs privé et sans but lucratif* permettra à la CCE de recueillir de judicieux conseils.

Point 2 Session ordinaire du Conseil de juin 2005

Les représentants suppléants conviennent d'examiner ce point en étudiant en détail l'ordre du jour provisoire de la session ordinaire du Conseil.

Le représentant suppléant mexicain, M. Bulás, indique que le ministre Cardenas ne pourra assister à la réception d'accueil car il arrivera le 21 juin à 23 heures. De son côté, le représentant suppléant américain, M. Clifford, déclare que l'administrateur Johnson prononcera quelques mots au cours de cette réception. Après avoir confirmé la participation de leur ministre respectif au petit-déjeuner privé du 22 juin, les trois représentants suppléants conviennent d'y inviter les ministres de l'Environnement du Québec et de l'Alberta, MM. Thomas Mulcair et Guy Boutilier.

M. Bulás ayant demandé si la signature des résolutions se tiendra au cours de la séance à huis clos ou de la conférence de presse de clôture devant les médias, les représentants suppléants décident de consulter à ce sujet leur équipe respective chargée des communications et de prendre une décision au cours de la prochaine téléconférence. M. Bulás demande également s'il serait opportun d'annoncer le Partenariat sur la sécurité et la prospérité au cours de la session. M. McGovern suggère que cette question soit abordée dans le cadre de discussions bilatérales entre le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles du Mexique et Environnement Canada, étant donné que l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis n'a pas joué de rôle prépondérant à ce sujet.

En ce qui a trait au point 8 de l'ordre du jour, intitulé *Discussion avec des dirigeants d'associations commerciales*, M. Bulás dit appuyer l'examen de ce point, car il offre aux ministres l'occasion d'envisager, en compagnie de ces dirigeants, de quelle manière le secteur privé pourrait le plus utilement participer aux activités de la CCE. Il juge toutefois important de retenir une formule de discussion qui permettra de trouver des solutions en fonction des besoins. De son côté, M. Kennedy dresse un historique succinct du partenariat de la CCE avec le secteur privé depuis la signature d'un protocole d'entente en 1996. Il souligne que des projets tels que celui qui a donné lieu à la création du *Fondo para proyectos de prevención de la contaminación* (Fonds pour les projets de prévention de la pollution) ont découlé de ce protocole, et que la Déclaration de Puebla offre la possibilité de renforcer cette relation de la CCE avec le secteur privé en vertu des nouvelles priorités du programme. Il indique aussi que le projet sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement constitue un exemple probant de partenariat avec ce secteur.

En ce qui concerne l'ébauche de la résolution du Conseil n° 05-06, intitulée *Renforcement de la collaboration avec le secteur privé*, M. Clifford déclare qu'il ne faudrait pas limiter la participation aux associations commerciales et l'élargir à un plus grand éventail d'organismes du secteur privé. Il demande à la représentante du CCPM si les autres intervenants pourraient mal percevoir le fait de souligner le partenariat de la CCE avec le secteur privé. Celle-ci lui répond

que la possibilité de renforcer la collaboration avec le secteur privé a suscité en général des réactions positives de la part du public et du CCPM, car elle pourrait donner lieu à l'apport de ressources supplémentaires. M. Clifford sollicite le soutien du CCPM à ce sujet. De son côté, M. McGovern dit appuyer la proposition de M. Clifford en vue d'élargir la portée de la participation dans l'énoncé de la résolution, et suggère d'en discuter à nouveau au cours de la prochaine téléconférence des représentants suppléants.

M. Clifford suggère également de limiter les discussions avec les dirigeants d'associations commerciales aux activités visées par le programme de travail de la CCE. Il propose que le projet sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement mis sur pied en collaboration avec le *World Environment Center* (Centre pour l'environnement mondial) soit présenté au cours de cette session afin de montrer de quelle manière le secteur privé peut participer aux travaux de la CCE. M. Clifford accepte d'examiner cette proposition au cours de la prochaine téléconférence.

Au sujet du point de l'ordre du jour concernant le renforcement des capacités, M. Bulás mentionne que le Mexique se chargera d'exposer globalement au Conseil les travaux connexes et lui soumettra sous peu une évaluation des besoins de ce pays dans ce domaine. Il se dit préoccupé par le fait que le Secrétariat envisage que deux représentants non gouvernementaux fassent des exposés dans le cadre de ce point. M. Clifford se dit en accord avec cette opinion étant donné que la séance à huis clos est normalement réservée à une discussion entre les membres du Conseil. Par contre, un représentant du Secrétariat indique que des spécialistes non gouvernementaux ont déjà fait des exposés au cours de certaines séances à huis clos, et que ceux-ci ont considérablement stimulé les discussions entre les membres du Conseil. Les représentants suppléants conviennent de se pencher sur ce point au cours de leur prochaine téléconférence.

M. Bulás estime que l'atelier public du CCPM devrait se tenir le lendemain de la session du Conseil et non la veille, et que les exposés devraient être faits par des représentants gouvernementaux et non par des employés du Secrétariat. M. Kennedy déclare que le CCPM a expressément demandé que des employés du Secrétariat fassent des exposés, et il souligne que le soutien au CCPM fait partie des fonctions du Secrétariat lorsque ce comité en exprime le désir.

M. McGovern demande à M^{me} Gardner de quelle manière le CCPM envisage sa réunion avec le Conseil. Elle répond que cette réunion se veut informelle et que les membres du CCPM ont dressé une liste de questions dont ils voudraient s'entretenir avec le Conseil, mais que cette liste n'est pas encore définitive. De son côté, M. Clifford déclare qu'une discussion sur la meilleure manière de faire participer le secteur privé aux activités de la CCE pourrait s'avérer utile aux Parties.

M. McGovern indique que le gouvernement du Québec offrira le dîner officiel du 22 juin et que les ministres Mulcair et Dion y prendront la parole.

Point 3 Plan stratégique pour 2005 à 2010 et Plan opérationnel pour 2005 à 2007

Les représentants suppléants conviennent qu'il faudrait parachever le Plan stratégique pour que les Parties l'approuvent le 10 juin au plus tard en vue de le publier au cours de la session

ordinaire du Conseil. Ils demandent au Comité permanent général de travailler de concert avec le Secrétariat afin de mettre la dernière main à ce document. M^{me} Gardner mentionne qu'à la suite de la consultation publique de San Diego sur le Plan stratégique, le CCPM est en mesure de formuler un certain nombre d'observations à son sujet. Le président incite les membres du CCPM à faire part de leurs observations avant l'échéance du 10 juin.

Point 4 Autres questions courantes

Point 4.1 Communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE (SEM 03-004 : Alca Iztapalapa II)

Conformément au paragraphe 10(2) des *Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE*, les représentants suppléants prescrivent au Secrétariat, en vertu de la résolution du Conseil n° 05-05, de constituer un dossier factuel en fonction des questions soulevées dans la communication SEM 03-004 : Alca Iztapalapa II. Cette résolution doit être signée par les représentants suppléants et télécopiée au Secrétariat.

Point 6 Prochaine réunion des représentants suppléants

Les représentants suppléants conviennent de tenir leur prochaine téléconférence le 9 juin, de 13 h à 15 h, heure de l'Est (de 12 h à 14 h, heure du Mexique).